



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 74531

Texte de la question

Mme Odette Casanova appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la publication du décret relatif à l'article 76 de la loi de modernisation sociale. Ce décret doit fixer la composition des commissions administratives de reclassement prévues par les articles 17 et suivants de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945. Ces commissions devant être composées paritairement de représentants de l'administration et de représentants des bénéficiaires nommés sur proposition de la commission consultative des rapatriés prévue par l'arrêté du 6 février 2001. Les associations d'anciens combattants et rapatriés attendent que soit rapidement publié ce texte afin que les commissions administratives de reclassement puissent achever, dans les meilleurs délais, l'examen des dossiers en instance. Elle lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer l'échéance calendaire de la parution de ce décret.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Casanova](#)

Circonscription : Var (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74531

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1631